

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Mairie de CHARTAINVILLIERS

28130

Téléphone : 02 37 32 32 91

Département d'Eure et Loir

Arrondissement de CHARTRES

Canton d'EPERNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° 06 / 2023

OBJET :

APPROBATION COMPTE
ADMINISTRATIF 2022
(annule et remplace la
délibération 02-2023)

Date de la convocation
du C.C.A.S.

30 mars 2023

Certifié exécutoire
compte tenu de sa
réception en Préfecture
le 17 Avril 2023
et de sa publication
le 17 Avril 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212800841-20230404-06-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/04/2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatre avril, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de CHARTAINVILLIERS, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain BOUTIN.

Étaient présents : Mesdames Danielle BENOIST, Françoise GILLES et Dominique LEJEUNE ; Messieurs Guy BOUAZIZ et Giuseppe VOLPE

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absentes excusées : Mesdames Sandrine, ANEST Claudie PICHOT et Sylvie SILLY.

Secrétaire de séance : Dominique LEJEUNE

Conformément à l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'administration doit approuver le Compte Administratif de l'exercice 2022.

Monsieur le président présente les dépenses et recettes réalisées durant l'exercice 2022.

Il précise au conseil d'administration que la concordance entre le compte de gestion 2022 retraçant la comptabilité avec le compte administratif de l'exercice 2022 est vérifiée.

Monsieur le président ayant quitté la salle, le Conseil d'administration, sous la présidence de Madame Dominique LEJEUNE, approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2022 qui se résume comme suit :

Fonctionnement

Dépenses	2 718.10 €
Recettes	5 314.46 €
Résultat de l'exercice	2 596.36 €

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
La Présidente de séance

